



Programme de transition pour les exploitations porcines ANNEXE 1

RENSEIGNEMENTS SUR LA PORCHERIE

Le producteur admissible doit fournir les renseignements suivants (il n'est pas nécessaire de fournir les originaux) sur leurs porcheries. Remplir un formulaire distinct de l'annexe 1 pour chacune des porcheries indiquées à la partie 5 du formulaire de demande. Prière de numéroter les porcheries ci-dessous selon un ordre séquentiel et indiquer sur le schéma le numéro de la porcherie correspondant à celui qui est précisé à l'annexe 1.

N.B. Les valeurs totales des stocks de porcs de toutes les porcheries précisées à cette annexe doivent être les mêmes que les valeurs indiquées à la partie 6 du formulaire de demande.

PORCHERIE NO _____ :

- 1) Adresse municipale et description de la propriété : _____
- 2) Numéro(s) d'identification du site d'élevage (le cas échéant) : _____
- 3) Statut de la porcherie (cocher la case appropriée) :
 Propriété du demandeur Louée ou offerte en location Exploitée à forfait
- 4) Si la porcherie est louée, offerte en location ou exploitée à forfait, est-ce que la production pour cette porcherie sera suspendue? Oui Non
- 5) Porcherie ayant été inscrite au Programme de réforme des porcs reproducteurs ou au Programme étendu de réforme des porcs reproducteurs : Oui Non
- 6) Dimensions totales de la porcherie : _____
- 7) Nombre de porcs déclarés dans le cadre du programme Agri-stabilité indiqué à la partie 6 du présent formulaire de demande pour chacune des porcheries mentionnées à la partie 5.

	Truies	Porcelets sevrés jusqu'à 30 kg	De 31 kg jusqu'au poids du marché	Total
Nombre de porcs				
Superficies :				

- 8) Fournir un schéma qui permet d'identifier clairement la présente porcherie (toutes les porcheries situées sur une même propriété doivent être indiquées sur le même schéma).